

Echallens, le 24 juillet 2019

Contrôle des champignons



Madame, Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Conformément à notre lettre du 17 juillet 2019, nous avons constaté qu'une erreur de plume s'est glissée dans le tableau, car le 18 août et le 3 novembre 2019 sont des dimanches.

Dès lors, veuillez prendre note que la période de contrôle commencera le samedi 17 août et se terminera le samedi 2 novembre 2019, selon le tableau corrigé ci-dessous :

Période de contrôle	Horaire	Adresse du lieu de contrôle	Contrôle utilisateur
<u>17.08 au 02.11</u>	Samedi : 15:00 - 16:00	Poste de police Place de l'Hôtel-de-Ville 3 1040 Echallens	Gratuit
<u>17.08 au 02.11</u>	Lundi et samedi : 17:00 - 18:00	Collège des Chavannes 1304 Cossonay	Gratuit
04.11 au 17.08	Sur rendez-vous		

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de ce qui précède et vous adressons, Madame, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Le Préfet :


Pascal Dessauges

